

Des amphibiens mieux protégés sur les routes de l'Eure

Deux conventions signées entre le Département et trois associations de protection de la nature approfondissent les mesures de protection des amphibiens qui traversent les routes de Mainneville et d'Amfreville-sous-les-Monts.

Dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible, le Département s'engage à participer à la préservation des amphibiens et de leurs habitats. Cet engagement se traduit pour le Département par l'animation du Réseau Départemental Amphibien depuis 2006.

Deux conventions partenariales vont être signées par le Département pour préciser le rôle de chacun des partenaires dans la mise en place de ce Réseau sur deux sites importants de migration des amphibiens.

La première convention, établie avec l'Association de Sauvegarde des Abords de la Lévière et de la Forêt de Lyons, concerne le ramassage et l'étude de la migration des amphibiens sur une portion de la RD14 entre Mainneville et Mesnil-sous-Vienne.

La deuxième convention, reprend les mêmes objectifs que la précédente mais avec la Société Ecologique du Canton des Andelys et de ses environs, et la Ligue de la Protection des Oiseaux Haute-Normandie pour une portion de la RD19 au lieu dit "le Val Pitan", près d'Amfreville-sous-les-Monts.

Pour sa part, le Département s'engage à :

- Assurer des temps de préparation, d'intervention et de formation auprès des bénévoles de ces associations notamment avant chaque migration afin de se mettre d'accord sur le déroulement de la migration à venir (aménagement du site, données indispensables, préconisations). De même, des formations in situ pourront être dispensées par le Département aux membres de ces associations pour apprendre à reconnaître les espèces contactées.
- Aménager le site dans la mesure du possible afin de faciliter, sécuriser et optimiser le ramassage par la pose d'une signalétique adaptée et l'installation de filets associés à des seaux.
- Equiper les bénévoles de ces associations (seau, lampe torche, gilet de sécurité, gants).
- Communiquer sur les résultats de la migration (réunion bilan et rédaction annuelle d'une synthèse).

Quant aux associations, elles s'engagent à assurer le ramassage des amphibiens pendant leur migration pré-nuptiale ainsi qu'à recueillir et à transmettre au Département les données utiles à l'analyse de la migration (quantité d'amphibiens ramassés et écrasés, espèces concernées,...)

Avec ces deux conventions, le Département conforte son engagement dans la protection des amphibiens et garantit en même temps un réseau plus sûr aux usagers des routes concernées.

Réseau Départemental Amphibien

Depuis 2006, le Département anime le Réseau Départemental Amphibien, qui consiste à sauvegarder les populations mises en danger par la circulation routière pendant leur migration nuptiale (février-mars).

L'enjeu d'un tel dispositif est triple pour le Département :

- *Permettre aux habitants volontaires d'être acteurs de la préservation de leur patrimoine naturel et les sensibiliser sur l'importance de la nature ordinaire ;*
- *Assurer le sauvetage d'espèces protégées par la loi de 1976 ;*
- *Assurer la sécurité sur les routes départementales dont le Conseil général est responsable. Des accidents, pour certains mortels, ont été causés par la création de plaques glissantes formées par des dizaines d'amphibiens écrasés.*

Pour atteindre ces enjeux, le Département aménage des sites de migration (signalétique, filet,...) et s'appuie sur un réseau de bénévoles qui assure d'une part le ramassage des amphibiens avant leur traversée dangereuse de la route et d'autre part leur dépôt à proximité de leur mare de reproduction.

En 2011, plus de 9000 amphibiens ont été déposés en toute sécurité près de leur mare par 120 bénévoles.